



## NÉGOCIATIONS FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE (Suite)

Pas d'avancées concrètes pour les hospitaliers après une nuit de négociation le 18 septembre 2006.

Les négociations reprennent ce mardi 26 septembre.

### La CFDT veut obtenir :

- Les financements nécessaires pour améliorer les conditions de travail de tous les hospitaliers.
- Les agents hospitaliers de catégorie C (administratifs, soignants, ouvriers) doivent être reclassés dans les nouvelles échelles de rémunération issues du protocole du 25 janvier 2006, signé par la CFDT lors des négociations à la Fonction publique. Ce reclassement doit se faire d'échelon à échelon tout en conservant l'ancienneté acquise ; les personnels recrutés par concours doivent accéder à l'indice majoré 429 (exemple : aides-soignants fin de carrière en classe exceptionnelle indice 378 actuellement passage à l'indice 429 soit plus 51 points).
- La rémunération des personnels classés en CII (infirmiers, manipulateurs de radiologie, techniciens de laboratoire...) doit être améliorée :
  - recrutement direct au 3<sup>ème</sup> échelon
  - passage à la classe supérieure débloquée
  - création d'un échelon supplémentaire.
- Tous les agents doivent bénéficier d'une carrière fluide : faciliter le passage de classe normale en classe supérieure.
- Le rôle et les missions des cadres doivent être précisés, la fonction d'encadrement doit être reconnue financièrement dans le traitement de base. L'octroi de primes doit être transitoire.

**La CFDT défendra ses propositions  
lors de la réunion du 26 septembre**



***Avec la CFDT l'efficacité à vos côtés***

21 septembre 2006